

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de St-Trivier-de-Courtes



MAIRIE DE SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
Tél : 04 74 52 90 41 - Fax : 04 74 52 95 52
courriel : mairie.stnizierlebouchoux@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026 à 16:00:31

Publié le

ID : 001-210103800-20260402-ARD202604003-A1

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION

Le Maire de la Commune de Saint Nizier le Bouchoux,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête :

Article 1^{er} : À compter du 20 mars 2026, Madame PUVILAND Béatrice, 3^{ème} adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Bâtiments communaux, dossier urbanisme.

Il exercera les fonctions suivantes :

- Étude et suivi des dossiers liés aux bâtiments communaux
- Suivi et gestion des demandes d'urbanisme.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par Madame PUVILAND Béatrice, 3^{ème} adjointe, des pièces et actes concernant les affaires d'urbanisme et toutes demande liée aux bâtiments devra être précédée de la formule suivante « par délégation du MAIRE »

Article 2 : Le Maire de la Commune de Saint Nizier le Bouchoux, le Trésorier de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à la préfecture de l'Ain.

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Nizier-le-Bouchoux. The stamp contains the text 'Le Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux' and 'Alexandre ANOÛTE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bourg en Bresse dans un délai de deux mois à compter de sa publication